Appel à candidature aux enseignants

Mission de Professeur·e en Service Éducatif dans le Réseau de lecture du Thouarsais (79)

RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Délégation Académique à l'Action Culturelle de l'Académie

de Poitiers (DAAC).

Adresse postale

22 rue Guillaume VII le Troubadour

CS 40625

86022 Poitiers cedex

Téléphone : 05 16 52 65 53

Courriel : daac@ac-poitiers.fr

Introduction

Dans l'Académie de Poitiers, une quarantaine d'institutions et structures culturelles et scientifiques (monuments, musées, théâtres, bibliothèques, services d'archives, etc.), accueillent des Professeur·e·s en Service Éducatif (PSE). Ces Professeur·e·s en Service Éducatif en mission dans ces structures culturelles demeurent sous la tutelle de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat de Poitiers. Leurs missions consistent prioritairement à développer l'accueil, l'information et la sensibilisation des publics scolaires (élèves et professeurs) à toutes les formes de patrimoine, d'art et de culture, y compris dans leur dimension de culture scientifique, technique et numérique.

Pour l'année scolaire 2021-2022, une mission de Professeur·e en Service Éducatif est créée au sein du Réseau de lecture du Thouarsais.

Les missions du Professeur·e en Service Éducatif

Les missions du Professeur·e en Service Éducatif au sein du Réseau de lecture du Thouarsais sont les suivantes :

1. Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par le Réseau de lecture du Thouarsais et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et leurs élèves. Le.la PSE utilise pour cela les sites internet académiques (délégation académique à l'action culturelle, sites disciplinaires, sites des DSDEN, réseaux sociaux) et intervient directement auprès des établissements.

2. Accompagner l'équipe du Réseau de lecture du Thouarsais dans la mise en place d'un programme d'activités culturelles adaptées au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement ou de l'accompagnement Éducatif.

3. Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques : documents, dossiers thématiques en lien avec les programmes d'enseignement, jeux et mallettes pédagogiques, expositions itinérantes, etc. Ces ressources peuvent être élaborées en collaboration avec les centres du réseau Canopé et avec les autres structures culturelles présentent dans le Thouarsais et au-delà (département, académie, région Nouvelle Aquitaine, territoire français, international).

4. Veiller à inscrire le travail réalisé par les élèves dans le cadre du PEAC (Parcours en éducation artistique et culturelle).

5. Faciliter la conception et la mise en œuvre de projets d'Education Artistique et Culturelle avec les enseignants qui s'inscrivent dans cette démarche pédagogique et veiller à leur inscription dans l'application ADAGE.

6. Au sein du Réseau de lecture du Thouarsais, le·la Professeur·e en Service Éducatif mettra en avant les différents piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle en favorisant trois types de rencontre (Pilier 1) :

   - la rencontre des élèves avec ce lieu de culture, de conservation et de diffusion d'œuvres littéraires et celles d'autres champs artistiques,
   - la rencontre des élèves avec les auteurs.trices et artistes qui fréquentent et présentent leurs travaux dans ce lieu,
   - la rencontre des élèves avec les personnes travaillant au sein de la Médiathèque, véritables acteurs de la culture au quotidien.

   Le. la PSE veillera à développer et à faciliter la mise en œuvre d'activités de pratique artistique (pilier 2 : Pratiquer) qui permettra aux publics scolaires de développer leurs connaissances et compétences artistiques et culturelles *avec* les artistes, auteurs.trices et personnels de la culture présents dans le Réseau de lecture du Thouarsais.

   Enfin, le·la Professeur·e en Service Éducatif veillera à produire des ressources qui permettront aux publics scolaires de s'approprier la thématique travaillée par les élèves ou d'approfondir les connaissances liées à la visite du site (Pilier 3 : S'approprier) en favorisant des prolongations de l'animation en classe (lectures, réalisation de documentaires (vidéos, webdocs, podcasts, pages web etc.), entretiens, rencontres et débats, travaux d'arts plastiques, produ ction littéraire etc.).

Le Réseau de lecture du Thouarsais porte son attention sur 3 axes spécifiques que le.la PSE aura à développer :

1/ La promotion de la lecture dès la petite enfance, favorisant l'accès au livre et à la lecture dès le plus jeune âge. Un travail attentif sur les enfants scolarisés en maternelle pourra être entrepris.

2/ La lutte contre l'illettrisme, et l'intégration de populations allophones, dans un partenariat avec l'association Être et Savoirs, accueillant régulièrement des publics en apprentissage du français (enfants et adultes). Une aide complémentaire vers les enfants pourrait être envisagée (aide aux devoirs, lecture à voix haute, travail autour de l'oralité ou du théâtre…)

3/ Le lien parent-enfant, notamment autour de certaines actions avec des partenaires sociaux (aire des gens du voyage, projet Des livres à soi), ou lors de rencontres avec les artistes (ateliers parents-enfants dans le cadre du prix littéraire local Bouilles de Lecteurs).

Le suivi des actions et le bilan d'activité

Le·la Professeur·e en Service Éducatif informe régulièrement la DAAC afin de communiquer et valoriser les actions menées au sein de la structure culturelle. A la demande de la DAAC, le/la Professeur·e en Service Éducatif établit un bilan d'activité au moins une fois par an. Ce document met en perspective l'ensemble des actions condu ites au sein du service des publics et leur portée au regard du contexte scolaire et culturel local. Visé par le responsable de la structure culturelle, il est transmis à la DAAC.

Tutelle et responsabilités

Dans le cadre de leur mission au sein de ces services, les personnels enseignants sont placés sous l'autorité du responsable de la structure culturelle concernée et sous la tutelle et responsabilité administrative de la Délégation à l'Action Culturelle (DAAC). La responsabilité pédagogique incombe aux corps d'inspection pédagogique.

Profil, du rée de la mission et indemnité

Le·la Professeur·e en Service Éducatif, qui doit être affecté·e à temps plein dans un collège ou un lycée public de l'académie. Toute candidature respectant cette condition sera étudiée. La mission confiée est prévue sur une du rée d'un an (année scolaire) avec reconduction possible. Toutefois, la mission peut être rompue à tout instant à la demande de la structure culturelle, du .de la PSE ou de la DAAC.
La.le PSE bénéficiera pour accomplir cette mission d' **1 IMP** – soit un travail au sein du service des publics de **2 heures par semaine**.

Candidature

La réponse à cet appel à candidature prendra la forme :
- d'une lettre de motivation
- d'un Curriculum Vitae

Contacts et Agenda

La candidature devra parvenir simultanément par courrier électronique uniquement à :
- Annie Mathieu, Déléguée Académique à l'Action Culturelle (daac@ac-poitiers.fr),
- Amandine Gruau, Direction de la lecture publique et de la Médiathèque de Thouars (amandine.gruau@thouars-communaute.fr),
- Grégoire Bienvenu, Responsable réseau des PSE (gregoire.bienvenu@ac-poitiers.fr)

La candidature devra parvenir au plus tard **le vendredi 02 juillet 2021**.
Après examen des candidatures, une commission composée du Directeur du Pôle Culture de la Communauté de Communes du Thouarsais, de la Direction de la lecture publique et du Réseau de lecture du Thouarsais, de la Déléguée Académique à l'Action Culturelle et/ou des Conseillers Académiques entendra les candidats susceptibles d'être retenus au courant du mois de septembre 2021. Les candidats concernés seront prévenus par courrier électronique.

La prise de fonction sera effective au mois de septembre ou d'octobre 2021.